

# CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FEVRIER 2019

## **PROJET CITY STADE**

Le conseil municipal donne un accord de principe à la pose d'un city-stade sur le tennis existant dont le cours est en mauvais état.

Le conseil municipal considère que cet équipement est un atout vu sa proximité avec les écoles labellisées « génération 2024 » et la salle polyvalente.

Il sollicite le Conseil Départemental, l'Etat et la Région pour des subventions. A ce jour, les services du CNDS (ex-Jeunesse et Sports) n'ont pas d'informations pour une éventuelle aide financière au titre de l'année 2019. La commune espère obtenir 80 % d'aides publiques.

Une étude sera demandée au SDE 03 sur la possibilité d'avoir un éclairage.

## **CHEMIN HISTORIQUE**

Mmes Foucaud et Mercier travaillent sur le projet d'un chemin historique d'environ 3 km. Ce chemin partira du camping, comme le futur chemin pédagogique lié à la restauration de la passerelle du Moulin Bonin. Il aura pour but d'amener le public et en particulier les touristes vers le bourg. Des panneaux indicatifs avec des informations sur l'histoire de la commune (église, chapelles, ancien port) seront installés tout du long. Un QRCode pourra même être créé.

## **SITE INTERNET**

Le site de la commune, ayant été piraté à plusieurs reprises, n'est plus fonctionnel.

Le conseil municipal donne son accord pour travailler avec le groupe La Montagne pour la confection de ce site.

## **STATUTS SDE03**

### Statuts

Le SDE 03 a engagé une nouvelle modification statutaire afin d'élargir ses également dans ses statuts deux

Le conseil municipal approuve les nouveaux statuts intégrant les compétences « création et exploitation d'infrastructures de recharge de véhicules à gaz (GNV) », « création et l'exploitation d'infrastructures de recharge de véhicule à l'hydrogène » ainsi que les activités complémentaires que sont le suivi énergétique des bâtiments publics et la planification énergétique territoriale.

Le conseil municipal accepte l'adhésion la communauté de communes du Pays de Tronçais au SDE03.

### Travaux

M. Blondin du SDE03 a analysé l'éclairage public de la commune et a constaté que les 3 foyers rue du Moulin Bonin sont très anciens. Leur remplacement est estimé à 1 808 €. Le conseil municipal décide de changer ces foyers et inscrira la somme restant à charge soit 904 € au budget primitif sans demande d'étalement de la dépense.

## **RESOLUTION CONGRES DES MAIRES**

Le conseil municipal accepte la résolution générale du 101<sup>ème</sup> congrès des maires.

## MOULINS COMMUNAUTE

### Très Haut Débit

le conseil municipal donne un avis favorable à l'intégration de la compétence « soutien aux projets de Très Haut Débit » dans les statuts de Moulins communauté.

### Transfert compétences assainissement collectif et gestion des eaux pluviales urbaines

Moulins communauté a exercé à titre optionnel la compétence assainissement à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2018 et est devenue adhérente au SIVOM Nord-Allier en représentation-substitution de la commune pour la gestion de ces compétences.

Moulins communauté a demandé au représentant de l'Etat son retrait du SIVOM Nord-Allier à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2019. Il convient donc de définir les modalités financières et patrimoniales de ce retrait.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise le maire à signer la convention avec le Sivom Nord-Allier et Moulins communauté précisant les modalités techniques et financières de répartition et transfert des personnels, contrats, biens, etc. du Sivom à Moulins Communauté suite à ce retrait et seulement pour les compétences assainissement collectif et gestion des eaux pluviales dont le transfert entraîne la mise à disposition de biens.

Le conseil municipal autorise également le maire à signer le procès-verbal de mise à disposition par le Sivom à Moulins communauté des biens meubles et immeubles situés sur la commune et nécessaires à l'exercice de ces compétences.

### Clect

Le conseil municipal approuve le rapport du 22 Novembre 2018 de la commission locale d'évaluation des charges transférées relatif aux coûts des transferts de charges liés au transfert de la compétence assainissement à Moulins Communauté.